



Rédaction d'un testament dans le cadre d'un second mariage

Par **isa63**, le **12/03/2010** à **15:19**

Bonjour,

Je suis fille unique d'un deuxième mariage.

De son 1er mariage, mon père a eu 5 enfants.

Aujourd'hui, il souhaite préparer un testament permettant de privilégier ma mère et moi (indifféremment puisque j'hériterai ensuite seule de ma mère), et en ne transmettant à ses premiers enfants que le strict minimum.

Il souhaite que ma mère n'ait pas de choix à faire au moment de son décès et reçoive automatiquement, comme moi même d'ailleurs, la part la plus importante possible.

A noter que mes parents se sont mariés sous le régime de la séparation de biens.

Merci de vos conseils et avis.

Cordialement,

Par **amajuris**, le **12/03/2010** à **18:32**

bonjour,

les enfants de votre père du premier mariage auront toujours droit à leur part de réserve héréditaire.

effectuer une donation au dernier vivant peut également être une solution car cela se fera automatiquement devant un notaire qui saura conseiller votre père (un notaire comme professionnel a un devoir de conseil et d'information). ce type de donation permet d'aller au delà des droits légaux (choix entre usufruit ou pleine propriété).

un testament olographe mal rédigé peut toujours être contesté.

un acte rédigé par un notaire présente toutes les garanties souhaitables en la matière.

cordialement